

Les 130 bougies du Palais de Justice

Nicolas Keszei

Le Palais de Justice de Bruxelles a été inauguré il y a 130 ans. Quel avenir pour cet édifice? Un Master Plan y prévoit la mise en place de 45.000 m² de commerces. Ce projet ne fait pas l'unanimité.

Le Palais de Justice de Bruxelles, le plus grand du monde, a été inauguré il y a 130 ans, le 15 octobre 1883, pour être précis. La petite histoire raconte que, le jour de son inauguration par le roi Léopold II, le Palais a été envahi par une bande d'individus venus dégrader tout ce qui leur tombait sous la main. Espérons que les descendants de ces individus ne s'inviteront pas Place Poelaert mardi prochain pour le symposium organisé pour fêter les 130 ans du Palais.

Propositions de reconversion

Depuis ce 15 octobre 1883, le moins que l'on puisse écrire est que l'eau a coulé sous les ponts. Au fil des ans, le Palais s'est vidé de sa substance et bon nombre de salles restent inoccupées.

Le Palais de Justice, on le sait peu, est le plus grand palais de justice du monde. D'une superficie de 26.000 mètres carrés, le bâtiment, imaginé par Joseph Poelaert, se compose de 24 grandes salles d'audience et de 236 salles de plus petite taille. À l'origine, le palais abritait toutes les juridictions. Mais, de fil en aiguille, pour des raisons de sécurité ou liées à la vétusté du bâtiment, le palais a été vidé de sa substance judiciaire. On ne compte plus aujourd'hui les milliers de mètres carrés laissés inoccupés.

Alors qu'il avait fallu un concours international d'architecture pour lancer les bases du Palais de Justice en 1860, un nouveau concours a été organisé par le gouvernement 150 ans plus tard, en 2010. L'idée, cette fois, était de redéfinir les bases de l'avenir du palais de justice.

Le premier prix du concours fut attribué à un projet ayant pour ambition de démolir le palais et de reconstruire les ruelles et les maisons d'antan. À l'époque, pour lancer le chantier, il avait fallu exproprier le parc de la famille de Mérode (dont l'hôtel situé en face du Palais de Justice abrite aujourd'hui le Cercle de Lorraine) et quatre rues du quartier des Marolles.

Un autre prix fut accordé à un projet favorisant la rentabilité du bâtiment en prévoyant des commerces dans le socle du palais. Et le 7 février 2013, le gouvernement décidait d'affecter 16.000 mètres carrés du palais à la fonction de justice et 45.000 mètres carrés (les sous-sols du palais) au commerce.

Commerces controversés

La nouvelle n'a pas fait bondir tout le monde de joie! Avant l'été, Alain Courtois, président de la Commission Justice, avait fait une sortie pour signifier son opposition au projet. "Aménager 45.000 mètres carrés de commerces dans l'enceinte du Palais de Justice de Bruxelles est une proposition fantaisiste", avait-il alors déclaré. Céline Frémault, la ministre bruxelloise en charge du Commerce, de l'Emploi et de l'Économie, avait évoqué une "mauvaise décision relevant de l'utopie". Le Syndicat Neutre des Indépendants (SNI) s'était dit totalement opposé à ce projet.

Journal en Ligne

Mais il y a autre chose. Récemment, la Régie des Bâtiments a lancé un concours en vue de sécuriser une série de salles d'audience dédiées aux affaires pénales. L'architecte Francis Metzger (bureau MA²) a été retenu pour un projet appelé "box in the box". Il s'agit, à ce stade, de sécuriser quatre salles d'audience et une série de couloirs afin de pouvoir mener des procédures pénales. Le projet en question, retenu par la Commission royale des Monuments et Sites, prendrait place dans le socle du Palais de Justice, soit à l'endroit même où devraient être installés les 45.000 mètres carrés de commerces. Voilà deux projets qui, à tout le moins, n'ont pas l'air compatibles.

Du côté de la Fondation Poelaert, on ne dit pas autre chose. Et s'il n'est pas opposé à un mix justice-culture quand il est question du palais, l'ancien bâtonnier Jean-Pierre Buyle, l'une des chevilles ouvrières de la Fondation, manque de s'étrangler à la simple évocation des 45.000 mètres carrés de commerces.

Rapatrifier des services

Fort de ces constatations, la Fondation Poelaert a décidé de prendre le taureau par les cornes et de repenser l'avenir du palais. La première mission de la fondation a été de réunir tous les plans existants du palais dessiné par Poelaert. A ce stade, 800 plans d'origine ont été rassemblés. Couvrant la période 1862-1950, ils ont été mis en ligne et sont visibles sur le site www.arch.be.

"Nous devons ensuite déterminer les superficies que nous pouvons occuper légalement. Nous pouvons faire revenir des services rentables dans le Palais de Justice", explique Jean-Pierre Buyle. Ce faisant, il évoque notamment les actes des sociétés, dépendant du tribunal de commerce, et qui se trouvent actuellement à Forest. L'administrateur de la Fondation Poelaert mentionne également la possibilité d'installer le potentiel futur parquet européen.

On le voit, la Fondation va chercher à déterminer les services susceptibles d'être rapatriés dans le palais. Chaque année, des millions d'euros sont consacrés à des loyers pour des services qui pourraient être réintégrés Place Poelaert.

Bien décidée à battre le fer tant qu'il est chaud, la Fondation travaille actuellement à la rédaction d'un livre blanc. "Nous allons le soumettre à tous les partis politiques en vue des élections de 2014. L'avenir du Palais de Justice recoupe des enjeux régionaux, fédéraux et européens", assure Jean-Pierre Buyle.